

SOWATT' MAG

Electricité
de Savoie

par **sowatt** ⚡

NUMÉRO 03, MAI 2017

LE DOSSIER DU MOIS : LA CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE

+ La CRE

+ Les infos énergie
à retenir

«L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !»

Madame, Monsieur,

Une France 100 % renouvelable en 2050, vous y croyez ?

Ces premiers scénarios sont apparus au début des années 2000, par des experts se battant à l'époque encore contre des climato-sceptiques.

Même si le président américain exclut encore l'environnement de son action, le contexte économique, technologique et énergétique a malgré tout considérablement évolué. La transition énergétique est aujourd'hui engagée, elle sera très longue et n'exclura pas totalement le nucléaire. La loi votée en juillet 2015 pour en préciser les orientations inscrit les principes fondateurs d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le Code de l'énergie.

Pic de froid en janvier, rénovation énergétique, autoconsommation, ... les énergies renouvelables sont plus que jamais au cœur des préoccupations des Français, ils sont d'ailleurs une majorité à encourager le développement de la filière verte.

L'autoconsommation photovoltaïque continue par exemple de séduire les Français qui préféreraient consommer directement l'électricité produite sur leur toit plutôt que de tout vendre au réseau. De nouveaux produits arrivent sur le marché comme des tuiles photovoltaïques, en cours de certification par Luxol (Imerys/Sorea).

Ces tuiles devraient voir le jour d'ici la fin de l'année, permettant à chacun de contribuer à sa manière au plan climat-énergie.

Frédéric Marchand

SOMMAIRE

<u>L'ÉNERGIE EN BREF</u>	P.3
<u>LA CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE</u>	P.4
<u>LA CRE</u>	P.7
<u>L'ÉNERGIE DÉCRYPTÉE</u>	P.8

Nouvelles de France



100 000^{ème} véhicules électriques vendus depuis 2010

En mars 2017, la France a dépassé le seuil des 100 000 immatriculations de véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques depuis 2010. C'est le 1^{er} pays de l'UE à atteindre ce niveau. Les ventes progressent rapidement, mais les véhicules électriques ne représentent que 0,3 % du parc de véhicules en circulation en France.

361 projets lauréats pour l'appel d'offres photovoltaïques sur bâtiment

C'est le résultat de l'appel d'offres lancé par le gouvernement en septembre 2016. Cela représente une capacité de production cumulée de 150 MW.



Nouvelles du monde



Grande-Bretagne : une journée sans charbon

Le pays n'a pas eu recours à ses centrales charbon le 21 avril 2017 car la consommation, ce jour là, a été faible et les autres moyens de production ont suffi à la satisfaire. Anecdote ? Pas tant que ça, ce n'était jamais arrivé depuis l'ouverture de la 1^{ère} centrale électrique dans le pays, il y a 135 ans.



Europe : plus de construction de centrales charbon après 2020

Eurelectric, la fédération européenne de l'industrie électrique (elle représente 3 500 entreprises européennes du secteur de l'électricité), a annoncé le 5 avril 2017 l'intention du secteur de ne plus investir dans la construction de nouvelles centrales de production d'électricité à partir de charbon après 2020.

LA CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE DONNE UN PRIX AU CARBONE

La limitation des émissions de CO₂ est la priorité de la lutte contre le changement climatique. Donner un prix au carbone est une des mesures mises en œuvre pour y parvenir. Le principe est de rendre les énergies fortement carbonées plus chères afin d'inciter les consommateurs à privilégier des énergies qui le sont moins, voire pas du tout. Pour les émissions produites par les grandes installations industrielles, comme les usines sidérurgiques et les centrales de production d'électricité à partir d'énergie fossile, un Système d'Echange de Quotas d'Emissions (SEQE) a été mis en place au niveau de l'Union Européenne. Pour les émissions diffuses (celles des véhicules, des chaudières, etc. difficilement mesurables), c'est le principe de la Contribution Climat Energie qui a été retenu. Elle a été instaurée par la loi de finance 2014. Il s'agit d'une mesure fiscale fondée sur le contenu en CO₂ des énergies fossiles.

282

millions de tonnes de CO₂
émis en France en 2014
(16 % de moins qu'en 1990)
source : Citepa, juin 2016

Les deux mécanismes visant à donner un prix au carbone

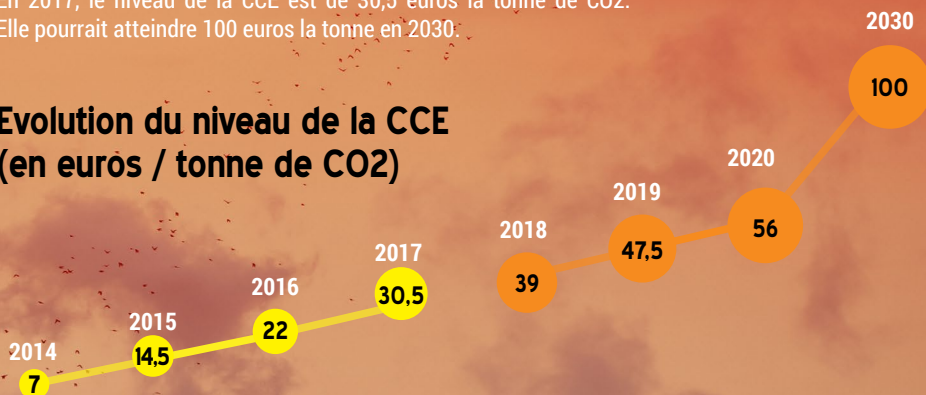


Environ 1 200 sites en France sont soumis au SEQE

Les émissions diffuses sont soumises à la CCE

En 2017, le niveau de la CCE est de 30,5 euros la tonne de CO₂. Elle pourrait atteindre 100 euros la tonne en 2030.

Evolution du niveau de la CCE (en euros / tonne de CO₂)



Cette composante carbone est intégrée aux taxes intérieures de consommation (TIC) sur les produits énergétiques. Sa répercussion varie donc selon les énergies en fonction de leur teneur en carbone (il existe des exemptions totales ou partielles selon les usages de certaines énergies comme le butane et le propane). Cette contribution est payée par le consommateur final, particuliers et entreprises. Les entreprises grandes consommatrices d'énergie bénéficient, toutefois, d'un régime fiscal adapté.

83 € en 2016

le montant moyen de la CCE payée par les ménages

Le poids de la CCE par énergie en 2017 (HT)



Gazole : 8,07 c€ / litre



Gaz naturel : 5,88 € / MWh



Essence E10 : 6,97 c€ / litre



Charbon : 9,99 € / MWh



Fioul lourd : 9,54 € / 100 kg

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

C'est bien une contribution et non une taxe

Cette mesure est souvent appelée taxe carbone. Cette dénomination n'est pas juste d'un point de vue fiscal. Il s'agit bien d'une contribution puisque les revenus générés sont affectés à des usages prédéfinis, en l'occurrence le financement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi et les énergies renouvelables. Dans le cas d'une taxe, l'utilisation des revenus n'est pas déterminée à l'avance.

3,8 milliards d'euros

la recette de la CCE en 2016

idWatt

Solutions d'éclairage LED

vous fait une fleur !

45€ TTC*

les 10 ampoules



L'ampoule à **filament LED** E27 **AURA 6W**
600 lumen (équivalent 60W)

10 fois plus économe**

Retrouvez cette offre en exclusivité sur :

www.idwatt.fr

* frais de port non compris

** en comparaison d'une ampoule halogène ou incandescence



LA CRE : LE RÉGULATEUR DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ NATUREL

La Commission de Régulation de l'Énergie est une autorité administrative indépendante créée en 2000 à la suite de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz naturel.

Les missions de la CRE

Réguler les réseaux d'électricité et de gaz naturel



- * Garantir l'accès aux réseaux, en déterminant notamment les TURPE (Tarifs d'Accès aux Réseaux Publics d'Électricité)
- * Veiller au bon fonctionnement et au développement des réseaux et des infrastructures
- * Garantir l'indépendance des gestionnaires de réseaux
- * Contribuer à la construction du marché intérieur européen de l'électricité et du gaz naturel en coopérant avec les autres régulateurs nationaux

Réguler les marchés d'électricité et de gaz naturel



- * Surveiller les transactions sur les marchés de l'électricité, du gaz naturel et du CO2
- * Veiller au bon fonctionnement des marchés de détail
- * Concourir à la mise en œuvre des mesures de soutien à la production d'électricité et à la fourniture d'électricité et de gaz naturel
- * Informer l'ensemble des consommateurs

La CRE est organisée autour de deux organes indépendants : un collège de commissaires et le Comité de règlement des différends et des sanctions chargé de régler les litiges entre les parties prenantes des marchés de l'électricité et du gaz naturel. La CRE a des pouvoirs de décisions (détermination des conditions d'accès aux réseaux par exemple) et de sanctions en cas de non respect par une partie prenante du cadre réglementaire.

127

l'effectif de la CRE

Le collège est composé de six membres, quatre sont nommés par décret (dont le Président de la CRE), un par le Président du Sénat et un par le Président de l'Assemblée Nationale.



L'ÉNERGIE DÉCRYPTÉE

L'EXPRESSION

TEP

C'est l'acronyme de tonne équivalent pétrole. C'est une unité de mesure qui permet de comparer les énergies en fonction de leur pouvoir calorifique. Par exemple, une tonne de houille équivaut à 0,619 tep ou encore 1 MWh d'électricité équivaut à 0,086 tep.

LA QUESTION

Qu'est-ce que l'intensité énergétique ?

L'intensité énergétique est le ratio entre la consommation d'énergie et un indicateur d'activité. Il peut être calculé à l'échelle d'un pays (on prendra alors le Produit Intérieur Brut comme indicateur d'activité), d'un secteur ou d'une entreprise (en prenant la valeur ajoutée). Il permet de mesurer l'efficacité énergétique.

LE CHIFFRE

71 tep

C'est la consommation d'énergie finale nécessaire à la création d'un million d'euros de PIB en France en 2015, autrement dit l'intensité énergétique de la France. C'est environ 25 % de moins qu'en 1990.



CONTACT

Electricité de Savoie

par **sowatt**

6 Rue Porte Martel - ZAC du Pré de Pâques
73 870 Saint-Julien-Montdenis
04 79 64 44 32
accueil@sowatt-alpes.fr
www.electricitedesavoie.fr

CRÉDITS PHOTOS : SERGIY SERDYUK/FOTOLIA - DMITRY VERESHCHAGIN/FOTOLIA - FABLOK/FOTOLIA - GINO SANTA MARIA/FOTOLIA VITTAVAT/FOTOLIA - COLORLIFE/FOTOLIA - MATSABE/FOTOLIA- IVECTOR/FOTOLIA- DRIK/FOTOLIA - AA_AMIE/FOTOLIA - NEYRO/FOTOLIA - STARLINE / FREEPIK.COM

